

POUR DISTRIBUTION IMMÉDIATE

ADAPTATION CULTURELLE DE LA LPJ : LETTRE D'INTENTION OFFICIELLE

Kuujuuaq, le 19 juillet 2018 – Au nom du Groupe de travail Sukait sur l'adaptation culturelle des services de la protection de la jeunesse, la Régie régionale de la santé et des services sociaux Nunavik (RRSSSN) a le plaisir d'annoncer que le Gouvernement du Québec a été formellement avisé de l'intention de la région de se prévaloir des provisions de la *Loi sur la protection de la jeunesse*, plus spécifiquement l'article 37.5, permettant aux communautés autochtones de conclure une entente avec le Gouvernement du Québec afin d'adapter les services de protection de la jeunesse à leur culture, croyances, traditions et valeurs.

Dans son plan stratégique 2009-2016, la RRSSSN a mandaté le Comité consultatif régional sur les services à la jeunesse (CCRSJ) pour évaluer la régionalisation des services à la jeunesse et aux familles comme priorité. L'objectif est d'assurer que les services offerts aux jeunes et à leur famille sont organisés de façon compréhensive et cohérente et demeurent pertinents et appropriés au niveau culturel. Les leaders du Nunavik ont identifié le développement d'adaptations culturelles au régime de la protection de la jeunesse comme étant essentiel à une meilleure réponse aux besoins spécifiques des jeunes et de leur famille.

Au mois de mai 2017, Mina Beaulne fut désignée conseillère du programme de services intégrés à la jeunesse et aux familles du Nunavik et est présentement porteuse du projet. Mme Beaulne a présenté le projet à l'ensemble des organismes principaux et à toutes les communautés du Nunavik. Par conséquent, la RRSSSN, la Société Makivik, Kativik Ilisarniliriniq, le Conseil des jeunes Qarjuut, le Comité des aînés du Nunavik, l'Association des femmes Saturviit, l'Institut Avataq et les villages nordiques se sont mobilisés autour de cette initiative. Ils soutiennent la création d'un régime spécifique de protection de la jeunesse et leur conseil d'administration respectif a adopté des résolutions les engageant à soutenir le projet. Ainsi, ils collaborent activement au processus et appuient la RRSSSN dans son rôle de leader dans ce dossier.

La RRSSSN a tenu son assemblée générale annuelle au mois de juin à Kuujuuaq, lors de laquelle la lettre d'intention officielle adressée au Premier ministre Couillard et aux ministres Barette et Charlebois fut signée conjointement par Lucy Tukkiapik, présidente du conseil d'administration de la RRSSSN, et Charlie Watt, président de la Société Makivik. La lettre fut ensuite transmise, accompagnée de l'ensemble des résolutions autorisant le soutien et la mobilisation de toutes les communautés et tous les organismes du Nunavik dans le but d'élaborer un régime spécifique de protection de la jeunesse.

La lettre dit « qu'en tant que Nunavimmiuts, nous prenons la sécurité et la protection de nos enfants à cœur. Nous reconnaissons l'importance et la nécessité d'assurer la sécurité et le développement de nos jeunes, mais nous sommes également d'avis que tout régime de protection de la jeunesse doit être créé par et pour les Inuits afin de respecter notre identité culturelle, nos structures familiales et communautaires, ainsi que nos croyances, traditions et valeurs. Cela est la garantie de son succès ».

Cette lettre d'intention représente la première étape de la négociation d'une entente avec le Gouvernement du Québec. Le Groupe de travail Sukait poursuivra ses travaux jusqu'au mois de décembre 2018. Étant donné que la RRSSSN considère essentielle l'appropriation de ce régime par tout Nunavimmiut, des consultations publiques seront tenues dans toutes les communautés du Nunavik au printemps 2019, et ce, avant la présentation de la proposition finale au Gouvernement du Québec.

La Régie régionale de la santé et des services sociaux du Nunavik est un organisme public créé en 1978 en vertu de la Convention de la Baie-James et du Nord québécois. Elle est chargée de fournir sur presque tout le territoire du Québec situé au nord du 55^e parallèle des services de santé et des services sociaux aux habitants des 14 communautés.

– 30 –

Source : Régie régionale de la santé et des services sociaux du Nunavik

Pour information : Ben Watt
Agent de communication, RRSSSN
Tél. : 819 964-2222 poste : 258